

Entérocoque résistant à la vancomycine

VRE (vancomycin-resistant Enterococcus) ou ERV (Entérocoque résistant à la vancomycine) ou ERG (Entérocoque résistant aux glycopeptides)



Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Enterococcus faecium</i> ou <i>faecalis</i> résistant à la vancomycine <i>vanA</i> ou <i>vanB</i>
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par contact direct entre patients • par l'intermédiaire du personnel (mains) • par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	Variable
Durée d'infectiosité	Durée du portage (très variable: quelques semaines à plusieurs mois). Peut être prolongée chez un patient immunocompromis

Prise en charge du patient

Statut actuel	Actif
Mesures additionnelles	CONTACT
Suivi microbiologique	<p>Contrôle de la colonisation (portage) Si portage du VRE remonte à plus de 6 mois (= dernier prélèvement positif), faire un contrôle du portage en accord avec l'unité cantonale HPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> • frottis rectal (avec <u>matière fécale visible</u>), culture d'urine si sonde et autre site colonisé • si résultat du 1er frottis négatif, faire un 2ème frottis à J 7 • si résultat du 2ème frottis négatif, faire un 3ème prélèvement par une <u>culture de selle</u> à J 14
Placement du patient	Chambre individuelle. Cohortage possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
Signalétique	Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre Blouses devant la chambre ou dans la chambre
Matériel de soins	Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage selon directives du service HPCI: <ul style="list-style-type: none"> • dépistage par frottis rectal à J0, J7 et J14
Durée des mesures	Pendant toute la durée du portage VRE (selon indication du service HPCI, en accord avec l'unité cantonale HPCI)

Transport du patient	Vêtements du patient propres Désinfection du moyen de transport (lit, chaise roulante, canne, déambulateur, etc) Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements
Circulation du patient	<u>Sortie de la chambre autorisée</u> (en absence d'infection, de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue) pour physiothérapie, rééducation, repas en salle commune, etc. selon modalités suivantes en accord avec l'unité cantonale HPCI <ul style="list-style-type: none"> • habits propres, flacon de poche de solution hydro-alcoolique Maintien en chambre <u>si diarrhées</u>
Visiteurs	Ne pas s'asseoir sur le lit Désinfection des mains en sortant de la chambre Limiter le nombre de visiteurs
Mesures spécifiques	Distribuer au patient le dépliant d'information (Patient porteur de VRE)
Transfert/sortie	Avertir le service/établissement de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates et avertir le service HPCI

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, lors des soins en chambre si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat Pas nécessaire si simple passage dans la chambre Pas nécessaire lors des soins en dehors de la chambre (physiothérapie, ergothérapie, rééducation)
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non
Mesures complémentaires	En cas d'épidémie (>1 cas), prendre contact avec l'unité cantonale HPCI

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient <ul style="list-style-type: none"> • désinfection minutieuse du lit et changer la literie
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient <ul style="list-style-type: none"> • changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre • désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles
Autres	Vaisselle : filière habituelle

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non, sauf en cas d'épidémie (>1 cas)
Contact/communication	Avec l'unité cantonale HPCI
Mesures en cas d'épidémie	Avertir la direction des soins, l'unité cantonale HPCI et déclaration au médecin cantonal